



Barriere automatique dans un lottissement privé

Par **louloute017**, le **22/10/2009** à **18:40**

Bonjour, je viens auprès de vous pour un souci concernant le lotissement où nous avons acheté un terrain et fait bâtir une maison en 2005. Nous sommes un lotissement privé de 6 lots avec un cahier des charges bien évidemment dont je suis la présidente. Depuis le mois d'avril la route a été faite, et depuis quelques voitures font demi-tour dans notre lotissement et 3 des propriétaires veulent installer une barrière automatique pour éviter ces demi-tours et ne pas endommager la route. Mais cette barrière sera à la charge de tous les propriétaires. Nous on y est opposé car ça a un coût énorme et ça va nous faire beaucoup de frais que nous ne pourrions pas assumer et ça ne fait pas parti du cahier des charges prévu et avons acheté sans savoir qu'il y aurait cette barrière. Comment ça se passe ? Ont-ils le droit de nous l'imposer ? Surtout si ils sont majoritaires ou voir à égalité ? Sinon comment peut-on faire pour empêcher ça ? Je vous remercie beaucoup de votre attention et vous remercie d'avance de votre réponse.